

LE PARTENARIAT AU CŒUR DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA BANQUE AGRICOLE DU FASO



SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA BANQUE DE DAKAR



THEME DU TRIMESTRE

GOVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA CNCAS

ENTRETIEN



ASSURANCE AGRICOLE
MALICK NDIAYE, Directeur Général

ECHOS DU RESEAU

PARTENARIAT AVEC L'ANIDA ET LA
COOPERATION ESPAGNOLE



LA CNCAS DANS LA LUTTE CONTRE
LE SOUS EMPLOI ET L'EMIGRATION
CLANDESTINE EN ZONE SUD

ECHOS DU RESEAU



PARTICIPATION DE LA CNCAS AU
LANCEMENT DU PROJET SHEP DE LA JICA

FAMILLE CREDIT AGRICOLE



COLONIE DE VACANCES 2017
À CAP SKIRRING

Réseau Dakar

DAKAR

31-33, rue El Hadj Amadou A. Ndiaye
Email : cncas@ncas.sn - BP : 3900 Dakar
Tél : +221 33 830 35 35
Fax : +221 33 821 25 06

YOFF

Route de l'Aéroport Citi Alta D'Ass
Tél : +221 33 860 01 30
Fax : +221 33 860 01 56

V.D.M

Route de la Foire Internationale N° 09
Email : vdm@ncas.sn
Tél : +221 33 860 37 57
Fax : +221 33 860 37 77

PARCELLES ASSAINIES

Unité 22 Parcelles Assainies N° 404
Email : parcelles@ncas.sn
Tél : +221 33 866 32 17 / 18 / 19
Fax : +221 33 866 32 16

KEUR MASSAR

Quartier Almoravide face Gammarie
Email : keurmassar@ncas.sn
Tél : +221 33 870 39 11
Fax : +221 33 821 25 06

PRIME

Ptée Tall Bourack face marché ZAC
Email : prime@ncas.sn
Tél : +221 33 870 02 22
Fax : +221 33 834 13 02

MARISTES

Marché scolaire
Email : maristes@ncas.sn
Tél : +221 33 860 26 00
Fax : +221 33 832 93 47

BARENJ

Route Nationale N° 1 Bargy
Email : bargy@ncas.sn
Tél : +221 33 830 20 06
Fax : +221 33 836 14 60

Réseau Sud

ZIGUINCHOR

Rue du Commerce
Email : ziguinchor@ncas.sn
BP : 280 - Tél : +221 33 991 10 01
Fax : +221 33 991 19 66

KOLDA

Immeuble Dranké - face IDEN
Email : kolda@ncas.sn - BP : 12
Tél : +221 33 996 11 01
Fax : +221 33 996 10 61

SEDHOU

Av. Ibrahima Diallo, face au marché
Email : sedhou@ncas.sn - BP : 122
Tél : +221 33 996 12 03
Fax : +221 33 996 12 04

BENIET BIGNONS et DIANDEL

Réseau Centre

KAOLACK

Place de l'Indépendance,
face marché - BP : 400
Email : kaolack@ncas.sn
Tél : +221 33 941 24 71
Fax : +221 33 941 29 29

Kaolack Bougré

Sans rouille Kaolack
Quartier Bougré
Tél : +221 33 939 42 70
Fax : +221 33 941 40 46

FATICK

Route de la Gouvernance
Email : fatick@ncas.sn
Tél : +221 33 940 12 66
Fax : +221 33 940 12 40

DIOURBEL

Rue Maurice Gaby x Av L.S.
Senghor - BP : 4
Email : diourbel@ncas.sn
Tél : +221 33 971 13 90
Fax : +221 33 971 13 00

TOUBA

Quartier Touba Khalifa, route
28 de la Grande Mosquée
Email : touba@ncas.sn
Tél : +221 33 978 30 48
Fax : +221 33 978 30 40

KAFFRINE

Route de Tamba (face de la
B. de Gammarie) - BP 110
Email : kaffrine@ncas.sn
Tél : +221 33 945 11 12
Fax : +221 33 945 11 16

Réseau Est

TAMBAKOUNDA

Avenue Douba D'op
tambakounda@ncas.sn
BP : 220
Tél : +221 33 981 14 98
Fax : +221 33 981 16 66

KEDOUNGON

Kedougou@ncas.sn
Quartier Dandé Mayo
Tél : +221 33 986 19 60
+221 33 986 19 43
Fax : +221 33 986 19 24

BAKEL

Email : bakel@ncas.sn
Derrière la SONATEL
Tél : +221 33 981 14 88
Fax : +221 33 981 16 66

Réseau Nord

SAINT-LOUIS

Quai Henri Jay
BP : 163
saint_louis@ncas.sn
Tél : +221 33 961 14 14 ou 66
Fax : +221 33 961 23 73

SAINT-LOUIS MER

Face Université G. Berger
Tél : +221 33 938 21 90 /
+221 33 938 21 91
Fax : +221 33 938 21 94

ROSS BETHIO

Rue Béthio Route
Nationale N° 1
Email : rossbethio@ncas.sn
Tél : +221 33 963 90 81
Fax : +221 33 963 91 60

RICHARD-TOLL

Route de Matam
richard_toll@ncas.sn
BP : 29
Tél : +221 33 963 31 61
Fax : +221 33 963 33 63

MIDOUN

Route de Matam - BP : 12
Email : midoun@ncas.sn
Tél : +221 33 966 30 27
Fax : +221 33 966 30 43

MATAM

Rue de la Préfecture
Email : matam@ncas.sn
BP : 70
Tél : +221 33 966 61 01
Fax : +221 33 966 62 66

OUROUSSOGAN

Quartier Molène - BP : 70
Email : ouroussogan@ncas.sn
Tél : +221 33 966 16 63 ou 64
Fax : +221 33 966 16 66

Réseau Ouest

THIES AGENCE PRINCIPALE

2 Av. Léopold Sédar Senghor
Email : thies@ncas.sn
BP : 3160
Tél : +221 33 961 17 29
Fax : +221 33 961 12 70

THIES CENTRE

Place de Franco Tildé
Tél : +221 33 930 77 70 / 71
Fax : +221 33 930 77 74

THIES GRAND STANDING

Quartier Grand Standing
Email : thies@ncas.sn
Tél 221 33 961 17 29
Fax 221 33 961 12 70

MBOUR

Mbour Escab
Email : mbour@ncas.sn
BP : 163
Tél : +221 33 967 10 96
Fax : +221 33 967 14 97

THIAOUMNE

Quartier Kaar Mass
Thiaouanne@ncas.sn
Tél : +221 33 930 76 26
Fax : +221 33 966 27 76

LOUNGA

Rue 11 Novembre x Rue
de la Mère
longa@ncas.sn - BP : 314
Tél : +221 33 967 01 80 ou 81
Fax : +221 33 967 01 82

DAHRA

Place de Marché - BP : 96
Email : dahra@ncas.sn
Tél : +221 33 960 60 66
Fax : +221 33 960 60 66

SOMMAIRE

- 05 • Ouverture d'un bureau au quartier Grand Standing Thiès
- 05 • Rencontre de la CNCAS avec une Mission du FMI
- 06 • Rencontre de la CNCAS avec une délégation du gouvernement burundais
- 07 • "Opérations 300.000 arbres" : contribution significative de la CNCAS

PARTENARIAT

- 08 • Signature de convention entre la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et la Banque Agricole du Faso
- 09 • Signature convention de partenariat CNCAS Banque de Dakar
- 10 • Signature d'un protocole d'accord entre la CNCAS et le PDIDAS
- 11 • Partenariat avec l'ANIDA et la Coopération Espagnole: la CNCAS dans la lutte contre le sous emploi et l'émigration clandestine en zone sud
- 12 • Participation de la CNCAS au lancement du Projet SHEP (Smallholder Horticulture Empowerment Project) de la JICA

THEME DU TRIMESTRE

- 14 • Gouvernance Environnementale et Sociale de la CNCAS

ZOOM SUR..

- 16 • Les Bureaux d'Informations sur le Crédit (BIC)
- 18 • Bureau d'Information sur le Crédit : l'expérience marocaine

FOCUS SUR.. L'ASSURANCE AGRICOLE

- 20 • Entretien avec Malick NDIAYE, Directeur Général
- 22 • Sénégal : les acteurs du système d'assurance agricole à l'école marocaine

INFOS PRATIQUES

- 27 • Guide du caissier

FAMILLE CREDIT AGRICOLE

- 26 • AECAS : formation sur fonds commun de placement
- 26 • AECAS : distribution de fournitures scolaires au personnel
- 27 • Sortie amicale des femmes de la CNCAS
- 27 • Colonie de vacances 2017



Malick NDIAYE,
Directeur Général

LE PARTENARIAT AU CŒUR DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION

Chers collègues et partenaires !

Notre présence dans le financement des activités du monde rural qui remonte à 1984 justifie une expérience certaine qui profite aujourd'hui à tous les acteurs et institutions évoluant dans le secteur agricole. Ce positionnement fait de la CNCAS l'épine dorsale autour de laquelle gravite l'essentiel des activités relevant du développement du secteur rural. Du moins, le constat est devenu évident pour tout observateur averti s'intéressant à l'évolution des activités économiques et sociales dans notre pays.

Au demeurant, l'actualité récente dans notre entreprise révèle la signature de plusieurs conventions de partenariat attestant du coup l'intérêt de beaucoup d'institutions, ONGs et partenaires au développement d'une entrée en relation avec la CNCAS. En effet, notre ancrage dans le financement rural et le niveau élevé de socialisation et d'assimilation de la banque avec son milieu ont fini d'asseoir une dynamique relationnelle faisant d'elle le pivot des activités économiques et sociales dans le monde rural.

Ce constat, loin d'une auto satisfaction appelle de notre part un professionnalisme à la hauteur des synergies et interactions nécessaires à l'animation de la dynamique d'ensemble que les partenaires attendent de la CNCAS.

En réalité, cette situation justifie amplement la création de la rubrique «**Partenariat**» dans votre journal d'information, régulièrement mise à jour en fonction des nouveaux protocoles et conventions signés.

Ce présent numéro n'échappe pas à la règle avec les conventions signées avec le PDIDAS, la Banque Agricole du Faso (BADF) et la Banque de Dakar (BDK) sans oublier l'article sur les réalisations faites dans le cadre du protocole avec l'ANIDA et la Coopération Espagnole.

Toujours dans ce numéro, la rédaction revient sur les rencontres avec la Mission du FMI qui a séjourné à Dakar du 7 au 19 septembre 2017, la délégation du Gouvernement Burundais et notre participation au lancement du projet SHEP de la JICA. De même, une fenêtre a été consacrée à l'ouverture d'un nouveau point de vente situé au quartier Grand Standing à Thiès.

Le **thème du trimestre** traite de la Gouvernance Environnementale et Sociale de la banque avec à la clé la publication de la Charte y afférente. Aussi, vous y trouverez une analyse sur les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) et un article sur l'expérience marocaine en la matière. Le thème de l'Assurance Agricole revient avec la reprise d'une interview du Directeur Général suite au séminaire de la Banque Mondiale sur «*Expérience et Avenir de l'Assurance Agricole* » de même qu'un article sur la mission d'acteurs sénégalais au Maroc sur le sujet. La **vie associative et sociale** de la banque n'est pas en reste avec la couverture de la sortie de l'Amicale des Femmes et la colonie de vacances 2017.

Bonne lecture !

OUVERTURE D'UN BUREAU AU QUARTIER GRAND STANDING À THIES



En date du 02 octobre 2017, la CNCAS a procédé à l'ouverture de son bureau au quartier Grand Standing à Thiès. Ce bureau vient renforcer le nombre de points de vente du réseau Ouest qui compte désormais six agences et bureaux. L'ouverture a été faite sous la présidence effective du Directeur Général M. Malick Ndiaye, des agents nouvellement affectés dans ce bureau et en présence de nombreux cadres et agents de la banque. Ce bureau va permettre à la CNCAS de se rapprocher davantage de sa clientèle dans le réseau Ouest. Il offre tous les produits et services de la banque allant des crédits classiques aux produits relatifs aux transferts d'argent et monétiques.

RENCONTRE DE LA CNCAS AVEC LA MISSION DU FMI A DAKAR

La CNCAS a accueilli le 14 Septembre 2017 une mission du Fonds Monétaire International qui a séjourné à Dakar du 07 au 19 Septembre. Reçue par le M. le Directeur Général en présence des membres du Comité de Gestion, la mission conduite par M. Bruno VERSAILLES, Economiste au Département Afrique du FMI, s'inscrivait dans le cadre de la cinquième Revue du Programme Economique et Financier du Sénégal (2015-2017) appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Cette mission dont les objectifs étaient de faire l'état des lieux sur les réformes et le cadre macro-économique au Sénégal a permis à la Direction Générale de la CNCAS de partager sur l'histoire de la banque, ses missions et interventions de même que ses projets d'avenir.

RENCONTRE DE LA CNCAS AVEC UNE DELEGATION DU GOUVERNEMENT BURUNDAIS

Par **Moussa SENE**,
Directeur du Capital Humain et de la Logistique

Le jeudi 24 août 2017 à 9 heures, la CNCAS a reçu une Délégation du Burundi dirigée par Mme Jeanne d'Arc KAGAYO, Ministre du Développement Communal. La délégation burundaise, composée d'une dizaine de personnalités du Gouvernement et du PNUD était en visite de travail au Sénégal pour s'inspirer du PUDC (Programme d'Urgence de Développement Communautaire) mis en place par l'Etat du Sénégal. Ce programme vise à transformer les conditions de vie des populations et lutter contre les inégalités sociales.

En marge de cette visite, la Délégation a tenu à rencontrer la Direction Générale de la CNCAS pour étudier en profondeur les projets du PUDC financés par la Banque, mais aussi étudier les voies et moyens de mise en place d'une institution de financement de l'agriculture au Burundi.

Le Directeur Général de la CNCAS, Monsieur Malick NDIAYE, a reçu la Délégation Burundaise en présence de l'ensemble des membres du Comité de Gestion.

Après le mot introductif prononcé par Mme Ngoné SOW du PNUD Sénégal, le Directeur Général, Malick NDIAYE a souhaité la bienvenue à la délégation et s'est réjoui de l'honneur de la Banque de recevoir ces hautes personnalités.

A sa suite, Mme le Ministre Jeanne d'Arc KAGAYO, remercie la Direction Générale de la CNCAS de l'acceptation de la rencontre qui n'était pas préalablement prévue dans l'agenda. Elle rappelle que le Burundi a envoyé une mission pour le partage de l'expérience du PUDC.

Par ailleurs, elle estime que le mécanisme de financement du secteur agricole se cherche encore au Burundi, c'est pourquoi elle veut partager l'expérience réussie de la CNCAS pour s'en inspirer et l'adapter à son pays.

Après avoir remercié la République du Burundi et le PNUD pour le choix porté sur la CNCAS, le Directeur Général Malick NDIAYE a fait un exposé résumé sur les 33 ans d'existence de la Banque en passant en revue quelques facteurs clés de succès à savoir :

- Un engagement des parties prenantes : engagement de l'Etat, des acteurs (OP, coopératives, organisations faitières), des agro-industries, partenaires au développement, etc. Mise en place de Fonds Spécifiques : bonification, calamités, garanties ;
- Développement de partenariats ;
- Des ressources humaines aux compétences diversifiées : agronomes, environnementalistes, vétérinaires, finance, comptabilité, juridique, marketing, commercial, etc ;
- Le développement d'une approche par chaînes de valeurs.

A la suite de la présentation du Directeur Général, les intervenants ont apporté des contributions et posé des questions allant de la contribution des agriculteurs aux fonds jusqu'à la recherche d'autres sources de financement par la Banque en passant par le statut juridique de la Banque, ses réalisations, ses clients autres qu'agriculteurs, les projets financés dans le cadre du PUDC, etc.

A toutes ces questions, le Directeur Général a apporté des réponses pertinentes à la satisfaction de la Délégation.

Mme le Ministre a renouvelé ses remerciements à la Direction Générale de la CNCAS tout en mentionnant que les contacts vont se poursuivre pour la concrétisation du partenariat.

Le Directeur Général leur a souhaité un bon voyage et un bon retour dans leurs familles respectives.



"OPERATIONS 300.000 ARBRES" : CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE DE LA CNCAS

Par **Abdou Aziz DIEDHIOU**,
Chef du Département Etudes et Stratégie

Dans le cadre de l'opération « Plantons 300.000 arbres » de l'ONG NEBEDAY, la CNCAS qui a été ciblée comme sponsor a contribué significativement à cette initiative qui participe à la restauration de nos forêts et à la gestion participative des ressources naturelles pour un développement durable des communautés locales.

Notre contribution participe au bon déroulement de cette l'opération qui s'étend sur toute l'étendue du territoire avec la participation active des populations. Rappelons que ces actions s'inscrivent pour la CNCAS dans la mise en œuvre de sa politique RSE et de gouvernance environnementale et sociale.



SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DU SÉNÉGAL (CNCAS) ET LA BANQUE AGRICOLE DU FASO



La CNCAS a signé une convention de partenariat avec la Banque Agricole du Faso. Dans le cadre de ce partenariat, la CNCAS s'engage à accompagner la Banque Agricole du Faso dans son évolution et sa croissance par le biais d'un transfert de compétences. Nantie d'une expérience avérée dans le financement du développement rural, la CNCAS va accompagner le démarrage de l'activité de la Banque Agricole du Faso et son positionnement comme banque de référence au Burkina Faso et dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine. De plus, elle apportera à la Banque Agricole du Faso une assistance technique de qualité qui lui permettra de satisfaire les besoins de sa clientèle cible constituée d'agriculteurs, d'éleveurs, d'artisans, de pêcheurs, d'agro-business men et de tous les autres acteurs de l'économie nationale.

En contrepartie, la Banque Agricole du Faso s'engage à mettre à la disposition de la CNCAS, tous les moyens matériels et humains convenus d'accord partie pour l'accomplissement des tâches, d'une part et d'autre part, à faciliter les conditions de séjour et de travail du personnel de la CNCAS mis à sa disposition.

La CNCAS et la Banque Agricole du Faso feront une rencontre, une fois par an et aussi souvent que nécessaire, pour procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions du présent protocole. Les réunions annuelles, qui seront organisées dans ce cadre, se tiendront alternativement à Ouagadougou au Burkina Faso et à Dakar au Sénégal.

SIGNATURE PROTOCOLE D'ACCORD CNCAS / BANQUE DE DAKAR



En date du 15 Septembre 2017, s'est tenue dans la Salle du Conseil d'Administration de la CNCAS, la signature d'un contrat de mandat entre la CNCAS et la Banque de Dakar pour l'exercice de l'activité de Transfert rapide d'argent « Transfert sûr ». Dans le cadre de ce protocole, La Banque de Dakar, intermédiaire agréé a consenti à donner mandat à la CNCAS pour la distribution auprès du public du service « Transfert Sûr ». A cet effet, la CNCAS exercera à travers la plateforme « Transfert Sûr », les opérations de transfert rapide d'argent que sont : l'envoi de fonds ; la réception de fonds et leur remise aux bénéficiaires.

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CNCAS ET LE PDIDAS



La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) ont signé un protocole d'accord pour la mise en œuvre des sous projet financés à travers le Fonds à Frais Partagés (FFP) du PDIDAS. Les bénéficiaires de ce protocole sont les promoteurs porteurs de sous-projets sélectionnés et approuvés par le Comité Local d'Approbation (CLA) mis en place dans le cadre du dispositif du Fonds à Frais Partagés.

C'est ainsi que le PDIDAS s'engage à prendre les dispositions en amont pour informer les promoteurs/producteurs des clauses de ce protocole. Mais aussi, il promet de verser dans les comptes dédiés des bénéficiaires, ouverts dans les livres de la banque, les montants correspondants à la subvention du PDIDAS selon les modalités convenues dans l'accord de financement du sous-projet et en informer la

banque avant l'application des fonds. Il s'engage également à viser toute demande de paiement ou de décaissement à présenter à la banque et à participer à la mise en œuvre effective des différentes phases de l'exécution du sous-projet.

A son tour, la CNCAS s'engage à ouvrir dans ses livres des comptes dédiés aux promoteurs bénéficiaires du FFP et de fournir l'attestation d'existence de crédits pour couvrir la contrepartie des promoteurs (préalable au versement du financement de PDIDAS). Le visa du PDIDAS est requis pour toute demande de paiement ou de décaissement liée au compte dédié.

Ce protocole s'étend sur une durée de deux ans et fera l'objet d'une évaluation annuelle.



LA CNCAS DANS LA LUTTE CONTRE LE SOUS EMPLOI ET L'EMIGRATION CLANDESTINE EN ZONE SUD

Par **Massaer DIOP**,
Chef du Réseau Sud

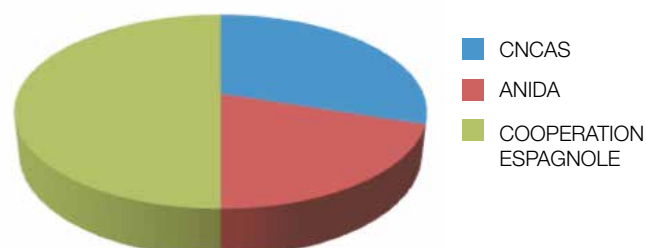
La problématique du sous-emploi constitue un casse-tête dans les pays sous-développés et même développés. Au Sénégal, Le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est évalué à 22,7% au premier trimestre 2017, selon l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Il est apparu que le chômage touche plus les jeunes et les femmes.

C'est dans ce cadre qu'un partenariat tripartite est mis en place entre l'Etat du Sénégal à travers l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA), la Coopération Espagnole et la Caisse Nationale de crédit Agricole Du Sénégal (CNCAS) pour un programme dénommé : « Programme des Fermes Familiales Naatangué ».

Le programme des « Fermes Familiales Natangué » cible particulièrement les jeunes et les femmes ruraux, les diplômés des écoles de formation professionnelle agricole et universitaires, les exploitations agricoles déjà en activité et les émigrés avec un projet de retour. Son objectif vise la transformation de l'agriculture

sénégalaise par la promotion de fermes modernes et leurs équipements.

Dans ce partenariat, la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) comme banque de développement qui appuie l'Etat du Sénégal dans ses différentes politiques allant dans le sens d'améliorer les conditions de vie de la population, accompagne le programme en finançant les 30%. La Coopération Espagnole supporte les 50% et l'Etat du Sénégal à travers l'ANIDA prend en charge les 20%.



Le programme se déroulera sur plusieurs phases. Pour la première phase 50 porteurs de projet ont été financés par la banque dans les trois régions de la Casamance naturelle (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) pour un montant global de FCFA 169 140 000.

Le programme consiste à la mise en place d'exploitations agricoles intégrées (maraichage, arboriculture, aviculture, pisciculture, etc.)

avec maîtrise de l'eau et aménagées sur une superficie d'1 à 2 ha (extensible) par promoteur.

L'objectif est de contribuer à l'accroissement des revenus des producteurs, d'améliorer leur alimentation et leur nutrition, de renforcer l'intégration agriculture-élevage mais aussi et surtout réduire l'exode des jeunes et des femmes ruraux vers les centres urbains ou vers l'extérieur du pays.

PARTICIPATION DE LA CNCAS AU LANCEMENT DU PROJET SHEP (SMALLHOLDER HORTICULTURE EMPOWERMENT PROJECT) DE LA JICA

L'agriculture, premier secteur d'activité du pays, souffre souvent de l'insuffisance du volume des précipitations saisonnières dont elle est largement tributaire. A cela s'ajoute la faiblesse des moyens financiers et matériels des acteurs du monde rural constituant ainsi les principaux facteurs de blocage de la promotion durable de la production végétale, en particulier horticole. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet de Renforcement des Capacités de Petits Producteurs (SHEP, sigle anglais) sur la période de Février 2017 à Mars 2021 dont le but premier est de réduire au minimum la dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale en utilisant les ressources en eau à des fins d'irrigation, tout en veillant à la viabilité de la gestion environnementale.

Par **Anta Isis DIOP**,
Agent de crédit



Dans le cadre de sa coopération technique au Sénégal, l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA) a procédé au financement du Projet SHEP afin de consolider les acquis obtenus dans la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). Cette approche SHEP a d'abord été expérimentée au JAPON avant d'être transposée au KENYA (premier pays anglophone à bénéficier du

projet en 2009). Le Sénégal est donc le premier pays francophone à accueillir ledit projet et la zone des NIAYES peut être fière d'avoir été choisie à titre pilote. Le projet SHEP vise essentiellement à l'accroissement du revenu des ménages pratiquant la petite horticulture grâce à l'augmentation de la production horticole et à l'amélioration de la commercialisation. Ceci passera par la réhabilitation et l'extension de l'infrastructure de

systèmes sélectionnés d'irrigation de surface par gravité, l'amélioration des technologies de production et de manutention après récolte, de l'accès aux marchés et des services financiers, ainsi que le renforcement des capacités par la formation entre autres. Par conséquent, la finalité du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Le projet SHEP envisage donc, In fine, la redynamisation de l'horticulture dans la zone des Niayes en misant sur :

- la réduction de la vulnérabilité et la promotion de l'équité par l'accroissement de la productivité et de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture ;
- l'accroissement de la productivité agricole, notamment la diversification des activités en vue de mettre sur le marché d'exportation des produits horticoles de grande valeur ;
- la facilitation de l'accès au crédit, au financement des intrants, à l'investissement et aux technologies agricoles modernes, gage d'une meilleure productivité ;
- l'amélioration de la qualité et des normes des produits qui devrait avoir un impact positif sur leurs prix, tout comme l'amélioration de l'accès au marché ;
- le développement de l'agriculture d'exportation ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce à une production alimentaire suffisante et en réduisant au minimum la dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale.

La méthode SHEP promeut la transformation de l'économie locale en prônant un changement de paradigmes principalement axé sur le marché. Les stratégies d'intervention pourront essentiellement être axées sur :

- le développement de l'irrigation et de l'infrastructure par la réhabilitation de systèmes d'irrigation existants à petite échelle, la construction de points d'eau pour le bétail, la réhabilitation des routes d'accès aux systèmes d'irrigation, l'amélioration des

technologies de production et de manutention après récolte (hangars de stockage, de triage et de commercialisation) et la facilitation de la gestion environnementale ;

- la facilitation de la constitution de groupements de producteurs, la construction de blocs à usage de bureaux pour ces groupements, lesquels blocs pourront être dotés d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- la constitution de groupements de femmes pour entreprendre la transformation des produits agricoles au titre des activités génératrices de revenu ;
- le renforcement des capacités des agriculteurs dans le domaine de l'horticulture et de la commercialisation des produits horticoles afin d'accroître leur productivité, notamment la diversification des cultures ;
- la formation des bénéficiaires du projet et l'établissement de liens entre les agriculteurs et les institutions financières ;
- la promotion de l'égalité entre les deux sexes et l'autonomisation des femmes par leur participation aux activités du projet.

L'approche participative fondée sur la demande, adoptée pour la conception du projet SHEP et intégrée dans son exécution, permettra de promouvoir l'appropriation du projet par ses bénéficiaires. Elle renforcera leurs capacités notamment celles des femmes afin de tirer parti des technologies dont l'efficacité est établie pour accroître la rentabilité de l'horticulture. Un autre facteur clé de la viabilité du projet sera le flux des ressources et des revenus supplémentaires en faveur des communautés rurales. En effet, leader dans le financement du monde rural, la CNCAS est l'un de ses partenaires privilégiés. En outre, le renforcement des groupes d'agriculteurs permettra à ceux-ci d'acquérir des aptitudes en gestion et d'affermir leur pouvoir de négociation et seront, en conséquence, davantage sensibilisés à la question de l'accès aux ressources.

GOVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA CNCAS

Par **Abdou Aziz DIEDHIOU**,
Chef du Département Etudes et Stratégie

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est une banque universelle qui intervient prioritairement dans le secteur agricole. A ce titre ses activités demeurent fortement liées aux exigences et problématiques d'ordre économique, social et environnemental. Aujourd'hui, le changement climatique constitue au niveau mondial un défi de taille à prendre nécessairement en compte dans le développement des institutions. Dans cet esprit, convaincue des effets dommageables des aléas du climat sur le niveau des productions agricoles, la CNCAS a mis en œuvre un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) fondé sur une politique qui décline les orientations de la banque au regard des préoccupations environnementales et sociales ainsi qu'aux principes de durabilité auxquels elle adhère.

La Charte de Bonne Gouvernance Environnementale et Sociale traduit par conséquent l'engagement de la CNCAS à œuvrer à la réduction de l'empreinte écologique (produire et faire produire sans polluer) dans toutes ses offres de produits et services ; à améliorer le bien-être des employés et à promouvoir une bonne gouvernance des activités. En cela, elle permet à la banque de se conformer aux obligations légales et autres exigences réglementaires et de s'investir dans le capital humain, la qualité de service et les relations de confiance avec les clients. Cet engagement dans le développement durable marque notre ferme volonté d'inscrire le fonctionnement de l'institution dans la durée avec une orientation sur son impact économique, environnemental, social et sociétal.

LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Certes la satisfaction du client par la qualité de services fournis reste notre objectif premier, mais la réduction de l'impact environnemental de nos activités constitue également une préoccupation majeure pour la banque. En effet, la dimension environnementale interpelle notre image et nos

obligations réaffirmées dans le cadre du Système de Gestion Environnementale et Sociale en relation avec les principes et règles de protection de l'environnement au Sénégal. L'impact des activités financées par la banque sur l'environnement et la nécessité de sécurisation des prêts sont autant de considérations essentielles à prendre en compte.

La CNCAS :

- Accorde une attention particulière aux risques environnementaux et sociaux des activités qu'elle finance ;
- Sensibilise les clients sur les garanties de protection de l'environnement et la réduction des impacts liés à leurs activités avant l'octroi de financement ;
- S'engage dans la lutte contre le changement climatique par la promotion du financement vert ;
- Œuvre pour une utilisation rationnelle de l'énergie et une élimination propre et responsable des déchets dans tout son réseau d'agences et de bureaux ;
- Respecte la réglementation en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles et culturelles.

La CNCAS, à travers les services centraux du siège et son réseau d'agences et de bureaux étendu sur le territoire national compte plus de 300 employés répartis entre les différentes catégories socio-professionnelles qui régissent le statut du personnel. Le bien-être social, la sécurité au travail et la quête perpétuelle de performances sont des garanties à l'épanouissement des travailleurs et à la satisfaction des clients.

LA DIMENSION QUALITE, HYGIENE ET SANTE AU TRAVAIL

La CNCAS :

- S'assure que les conditions de travail sont basées sur le respect des règles et principes de fonctionnement de la banque et sur la confiance ;

- Cherche à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- Garantit à ses employés un environnement de travail sécurisé et assaini ;
- Veille sur la santé des travailleurs pour leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel en vue de l'atteinte des objectifs fixés ;
- Encourage et accompagne le renforcement de capacités de ses employés et leur ascension sur le plan professionnel ;
- Lutte contre la corruption par la sensibilisation, la prévention et les sanctions ;
- Respecte les droits des clients et œuvre pour un service de qualité.

LA DIMENSION RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

La RSE relève des bonnes pratiques commerciales et de gestion. Elle traduit l'importance de parvenir à un équilibre entre croissance économique, bien-être social et protection de l'environnement pour un développement durable. La RSE sous-tend la viabilité institutionnelle au travers de la compétitivité, de l'utilisation productive des ressources et de la bonne gouvernance.

La CNCAS dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), accompagne l'Etat dans l'atteinte des objectifs d'augmentation de la croissance en contribuant à des actions de développement socioéconomique des populations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, du sport, etc....

Par la RSE, la banque est plus proche des citoyens et des clients et rappelle son engagement constant pour un développement durable de la société.

La CNCAS :

- Développe une politique d'information et de communication institutionnelle sur la RSE ;
- Encourage et soutient les manifestations de promotion du développement durable ;
- Contribue à des actions de mécénat, et/ou le financement d'actions sociales en rapport avec les fondations, les associations, etc...
- Sponsorise des œuvres de bienfaisance à impact social significatif pour les couches vulnérables ;
- Promeut les bonnes pratiques environnementales et le financement d'investissements socialement responsable ;
- Renforce ses activités de finance inclusive à travers son partenariat avec ses clients notamment les ONG, les institutions de microfinance, les particuliers, etc....

CHARTRE DE BONNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA CNCAS

La Charte de Bonne Gouvernance Environnementale et Sociale traduit l'engagement de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) à œuvrer à la réduction de l'empreinte écologique dans toutes ses offres de produits et services ; à améliorer le bien-être de ses employés et à promouvoir une bonne gouvernance de ses activités.

A cet effet, la CNCAS s'engage à :

1. Accorder une attention particulière aux risques environnementaux et sociaux et à sensibiliser les clients sur les garanties de protection de l'environnement et la réduction des impacts liés aux activités qu'elle finance ;
2. Lutter contre le changement climatique par la promotion du financement vert et le respect de la réglementation en matière d'environnement ;
3. Œuvrer pour une utilisation rationnelle de l'énergie et une élimination propre et responsable des déchets dans tout son réseau d'agences et de bureaux ;
4. S'assurer que les conditions de travail sont basées sur le respect des règles et principes de fonctionnement de la banque et sur la confiance ;
5. Promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
6. Garantir à ses employés un environnement de travail sécurisé et assaini ;
7. Lutter contre la corruption par la sensibilisation, la prévention et les sanctions ;
8. Encourager et accompagner le renforcement de capacités de ses employés et leur ascension sur le plan professionnel ;
9. Respecter les droits des clients et œuvrer pour un service de qualité.
10. Développer une politique d'information et de communication institutionnelle sur la Responsabilité Sociale Environnementale.

LES BUREAUX D'INFORMATON SUR LE CREDIT (BIC)

Par **El Hadji Ousseynou GUEYE**,

Directeur des Opérations et des Moyens de Paiement

Le manque de fiabilité de l'information financière et l'absence d'une vision exhaustive de l'endettement des emprunteurs sur la place constituent encore une contrainte de taille dans le processus d'instruction et de décision des dossiers de crédit. En effet, l'asymétrie d'information et la connaissance insuffisante des emprunteurs ne favorisent pas souvent une bonne politique de maîtrise du risque de crédit.

Déjà au XIX siècle aux Etats Unis, avec les distances entre les différents acteurs du commerce et l'utilisation d'instruments de paiement à maturité plus longue, le problème de la fiabilité des informations sur les contractants était devenu une réelle préoccupation. En effet, les commerçants avaient senti la nécessité d'échanger des informations sur leurs relations communes pour mieux maîtriser le risque de crédit qui avait atteint un niveau relativement élevé. C'est dans ce contexte qu'apparaissaient les premières agences de recensement des entreprises dont la formalisation et la sophistication ont été plus tard à l'origine des premiers Bureaux d'information sur le crédit. Par la suite, à la faveur des résultats satisfaisants obtenus, l'expérience s'est étendue dans tous les continents. Aujourd'hui Le Bic a fini de faire ses preuves sur plusieurs places financières du monde.

Il faut rappeler que les Bureaux d'information sur le crédit traitent des données fournies par les organismes financiers, les sources publiques et les grands facturiers avec des méthodes statistiques et informatiques pour produire des rapports de solvabilité et d'autres produits à valeur ajoutée (scoring, alerting, marketing, etc.) à mettre à titre onéreux à la disposition des utilisateurs. Ainsi les gestionnaires de risque disposent d'informations fiables et pertinentes sur les antécédents de crédit et de paiement des clients. La mise en place d'un Bic permet, entre autres, la simplification de l'instruction, l'amélioration du portefeuille et l'accroissement des emplois pour les institutions financières, la réduction



du coût des crédits et des exigences de garanties pour les clients. Bref un Bic opérationnel permet à tous les acteurs du processus de crédit d'améliorer leur performance par une meilleure appréciation de la solvabilité des clients et une meilleure prise en charge des besoins de financement de l'économie.

BIC/UMOA : Nécessité « d'accélérer la cadence »

Dans la zone UMOA, c'est le groupement Crédit Info Volo qui a été agréé comme premier Bureau d'information sur le crédit. La loi Uniforme portant réglementation du Crédit Bureau a été adoptée par le Conseil des Ministres en juin 2013 et les assujettis ont l'obligation de fournir au Bic les informations sur tous les prêts en cours avec le consentement des clients depuis janvier 2015. Mais aujourd'hui, presque trois ans après, force est de constater que la base ne dispose pas encore d'une masse critique de données favorisant une consultation massive de rapports. La zone figure encore parmi les places financières avec le plus faible niveau de pénétration des Crédits Bureau en Afrique. Certaines institutions assujetties n'ont pas encore totalement bouclé la phase préalable d'élaboration du cadre de collecte des données. A la date du 30 septembre 2017, les établissements de Dakar n'ont transmis au BIC que 361.600 contrats.

Il est ressorti, entre autres, de la rencontre annuelle tenue en juillet dernier à Casablanca entre les responsables du risque, les associations professionnelles de Banque et des membres des équipes projets BIC des huit pays de l'Union :

- Rythme d'avancement lent surtout pendant la phase de recueillement des consentements ;
- Disparité entre les pays et les assujettis dans les pays ;
- Engagement insuffisant des Directions générales ;
- Nécessité de trouver une solution rapide à la gestion des stocks.

Hors les économies de l'Union monétaire ouest africaine souffrent encore terriblement du manque de financement, notamment les Pme/Pmi qui constituent plus de 80% du tissu économique. Les crédits à l'économie connaissent certes une certaine hausse depuis quelques années mais rapporté au Pib, le ratio reste encore relativement faible par rapport à certains pays en développement¹. Il est passé de 11,6% en 2001 à 26,7% en 2013 dans la zone selon les études de la Bceao. Par ailleurs les banques de l'Union affichent des taux de dégradation de portefeuille parmi les plus élevés du monde (15% en 2016, contre des standards internationaux de l'ordre de 5%).

Un Bureau d'information sur le crédit fonctionnel, en favorisant le partage de l'information et une meilleure transparence du système permettra aux institutions financières d'être plus « agressives » sur la demande solvable d'une part et de mieux filtrer les mauvais payeurs d'autre part. Ce qui constitue une réponse aux exigences en terme de qualité de portefeuille avec la transposition des normes Bâle II –III dans la zone en 2018. En outre le BIC pourrait jouer un rôle de premier plan dans les politiques initiées pour

renforcer l'inclusion financière au regard du faible taux de bancarisation de la zone. Il est également pris en compte dans la notation pour le classement Doing Business, une évaluation de la Banque mondiale sur l'attractivité du climat des affaires.

A la lumière de ces défis auxquels les économies de l'Union doivent faire face, l'opérationnalisation dans les meilleurs délais du BIC doit être une priorité pour tous les acteurs. « Pour accélérer la cadence », nous pouvons citer, entre autres, quelques mesures envisageables à court terme :

- Trouver des solutions aux difficultés liées à l'obtention du consentement des clients (inviter tous les pays à prendre des mesures réglementaires dispensant les « fournisseurs de données » de l'obligation de recueillir au préalable le consentement pour le stock de prêts antérieurs et prendre l'option de transmettre les données pour toutes les entités morales sans consentement) ;
- Formaliser l'obligation de consulter le rapport de crédit du client avant tout accord de prêt ;
- Impliquer davantage les dirigeants des institutions assujettis dans le projet.

En définitive il faut noter que dans l'Union Monétaire Ouest Africaine les contraintes pour capter le maximum de la demande solvable de financement restent nombreuses, mais l'opérationnalisation rapide du Bureau d'information sur le crédit pourrait contribuer à la promotion de l'inclusion financière, l'amélioration de l'environnement des affaires et une meilleure maîtrise du risque de crédit. L'exemple du Maroc ci-dessous montre à suffisance qu'avec de fortes décisions de l'autorité et l'engagement de tous les acteurs, le Bureau d'information sur le crédit de l'UMOA pourrait être opérationnel dans des délais raisonnables.



BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT L'EXPERIENCE MAROCAINE

Par **Sokhna Faty MBACKE**,
Chef du Département Risques



Au Maroc, le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC), dont le projet a démarré en 2007, est devenu opérationnel en 2009. Tous les établissements de crédit étaient dès lors contraints de déclarer leurs engagements des 60 précédents mois. C'est ainsi que le consentement du client est vite devenu une condition sine qua non à l'accès au crédit. De facto, certains ont rajouté une clause « de consentement » dans la convention d'ouverture de compte pour leurs nouveaux clients, et la banque centrale s'est chargée de déclarer le stock déjà existant. En outre, la déclaration des informations sur les personnes morales ne nécessitait pas un recueil au préalable de leur consentement dans la mesure où celles-ci étaient considérées comme publiques. Tout cela a permis une très rapide alimentation de la base de données du BIC et le Maroc a atteint aujourd'hui un taux de déclaration de 96%.

Le rapport de solvabilité est le service minimum offert par le BIC. Au fil des années, plusieurs autres services à valeur ajoutée ont été développés :

- Le scoring : synthétise les données du rapport de solvabilité et attribue un score au client. C'est un outil efficace d'appréciation du risque de crédit et permet un traitement plus rapide et à moindre coût des dossiers.

- L'alerting : envoi des alertes, des notifications suivant des critères préétablis. Il sert notamment au suivi du portefeuille clientèle et aide à une meilleure connaissance du client ;
- Le monitoring : permet une consultation en masse d'informations spécifiques sur une clientèle ciblée. Il peut être utilisé pour proposer de nouveaux produits ou peaufiner sa stratégie commerciale ;
- La prise de décision : donne une décision automatique suivant des critères préétablis, limite les dossiers rejetés à un niveau hiérarchique plus bas ;
- Le négative-check : donne les informations négatives sur les clients en impayés. Il permet de mieux adapter sa stratégie de recouvrement en fonction de leur comportement chez les confrères ;
- Le benchmarking : compare des données avec leur moyenne sur la place bancaire et permet ainsi d'adopter des mesures d'amélioration de la qualité du portefeuille.

En perspective, le BIC prévoit d'intégrer les données des opérateurs mobiles, des organismes publics et privés offrant des services à la consommation pour une prise en compte des incidents de règlement de factures, en sus de ceux sur les moyens de paiement.



CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DU SÉNÉGAL



Agriculteurs



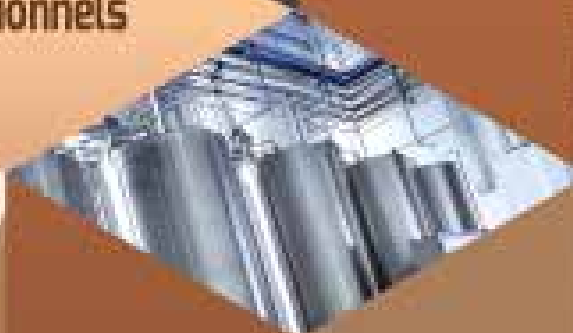
Professionnels



Entreprises



Particuliers



Un service complet de banque
La Banque qui partage vos réalités

INFORMATIONS

Standard : +221 33 839 36 36

Serveur Vocal : 88 828 15 28

www.cnca.sn

ENTRETIEN AVEC **MALICK NDIAYE,** **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

La capitale sénégalaise, Dakar, abritait, les 4 et 5 décembre, une réflexion du Groupe de la Banque mondiale sur le thème «Expériences et Avenir de l'Assurance Agricole». Au cœur de la stratégie de la nouvelle assurance indicielle, la CNCAS (Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal) que dirige Malick Ndiaye, structure spécialisée dans le financement de l'agriculture et de l'agro-industrie au Sénégal. Entretien.

“*Nous avons effectivement lancé avec la CNAAS dans la vallée du fleuve Sénégal l'assurance agricole sur les dommages liées aux inondations*”

Que peut-on comprendre par assurance indicielle et quel rôle joue la CNCAS dans sa vulgarisation ?

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est partenaire de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) et nous travaillons avec le Mécanisme Mondial pour l'Assurance Agricole (GIIF) de la Banque mondiale depuis quelques années. Nous avons été contacté par Mme Fatou Assah (ndlr : Directrice du programme GIIF) qui a conduit ce projet au Sénégal et nous avons beaucoup échangé sur l'état des lieux, ainsi que sur les perspectives de l'assurance indicielle au Sénégal.

Depuis le lancement de la CNAAS, nous avons signé un accord cadre avec la compagnie pour essayer de faire la promotion de l'assurance agricole. Pour nous (CNCAS), l'activité agricole a besoin de l'assurance pour couvrir les risques auxquels nous faisons face par rapport aux emprunteurs, surtout ceux qui ont besoin d'une résilience, mécanisme qui leur permet en cas de survenance de sinistres de pouvoir retrouver leur capacité à emprunter. Et cela passe nécessairement par l'assurance.

L'assurance indicielle est une assurance spéciale parmi d'autres types d'assurance et pour lesquelles



les bénéfices sont indiqués même si elles ne sont pas bien connues. Sa particularité vis-à-vis de l'assurance agricole classique est, qu'ici, les indemnisations sont déclenchées par un indice calculé sur la base de relevés pluviométriques au sol, de données satellitaires, ou de l'historique des rendements.

C'est donc une occasion qui nous ait donné de nous approprier cet important outil d'assurance qu'il faut vulgariser, qu'il faut faire passer à l'échelle dans un contexte socio-économique que nous connaissons relativement difficile et complexe.

Quels sont les stratégies mises en place pour y parvenir ?

Nous avons effectivement lancé avec la CNAAS dans la vallée du fleuve Sénégal l'assurance agricole sur les dommages liés aux inondations par exemple, aux oiseaux et récemment aux rats palmistes qui altèrent le développement des plantes. Nous avons aussi aujourd'hui un pilote que nous développons avec la CNAAS, la Banque Ouest Africaine pour le

Développement (BOAD), la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC), la Sodefitex dans le tier-sud du Sénégal, dans la zone cotonnière et dans la zone où on produit du maïs. Nous avons fait une première année que nous allons évaluer pour voir comment l'étendre dans le reste du pays et pour les autres types de cultures.

La tâche est-elle facile pour les acteurs ?

Nous avons évidemment rencontré quelques difficultés liées à la sensibilisation. Vous savez au Sénégal, l'assurance n'est pas bien ancrée dans les habitudes. Il faut dire que si la loi ne faisait pas obligation de souscrire à une assurance automobile, beaucoup de l'auraient pas fait.

Dans le domaine agricole, la loi n'impose rien. Ce qui fait que nous devons convaincre les souscripteurs potentiels du bienfondé de l'assurance agricole. C'est ce que le CNCAS fait aujourd'hui avec la CNAAS, dans la vallée du fleuve Sénégal (Nord du pays). Nous y avons des années de succès, mais aussi des réticences. Donc il appartient à la CNAAS et aux acteurs de travailler sur les modèles mais aussi les contraintes et obstacles afin de renforcer ce produit d'assurance qui est entrain de faire des percées dans la zone irriguée nord, dans le bassin cotonnier aussi.

Nous avons mené une réflexion avec la compagnie pour voir si au lieu de leur ouvrir nos guichets à la banque, ne devrions nous pas construire des produits de crédits dans lesquels il y aurait une partie assurance agricole, ce qu'on appelle les packages, pour traiter les questions de résilience, de commercialisation et distribution de l'assurance agricole. Nous y travaillons puisque nous avons déjà l'expérience avec les compagnies nationales sur l'assurance vie.

Et c'est pour cela que la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal a décidé pour les agriculteurs qui veulent souscrire à des polices d'assurance agricole et qui n'ont pas la trésorerie au moment de la souscription, de les intégrer dans les plans de campagne agricole au même titre que les intrants.

Parce que, pour nous, l'assurance agricole est le premier intrant. Nous avons financé les cotonculteurs l'année dernière. Pour la partie qui leur revenait, c'est-à-dire les 50% qu'ils devaient supporter sur la souscription du contrat, c'est la banque qui a financé.

Est-ce que les agriculteurs sénégalais s'approprient ce nouveau type d'assurance ?

Vous savez il est difficile de connaître le nombres exact de d'agriculteurs bénéficiaires. Cependant, dans la filière coton par exemple, nous avons 11 unions que nous finançons pour à peu près 2,5 milliards, voire 3 milliards de FCFA. Ce sont donc 11 contrats mais, derrière, c'est à peu près 75 000 individus qui sont concernés. Rapporté à cela, on peut estimer qu'aujourd'hui nous avons une population concernée qui tourne autour de 400 à 500 milles. C'est aussi le cas des autres secteurs comme dans la vallée du fleuve Sénégal sur le riz et la tomate. C'est un produit qui commence à gagner du terrain au Sénégal. Il y a des réticences bien sûr. Au mois de janvier, nous avons tenu une conférence à Matam qui était la zone la plus réticente à l'assurance pour les sensibiliser, ce qui a marché. C'est un nouveau produit. Quand vous conseiller à un agriculteur de souscrire à une police d'assurance, automatiquement pour lui l'idée est tout de suite de savoir combien il gagne. Évidemment on souscrit à une assurance pour anticiper sur un sinistre, ce qu'on ne souhaite pas. Donc la difficulté c'est de convaincre quelqu'un pour l'amener à souscrire en lui faisant comprendre qu'il ne sera bénéficiaire en terme de retour que quand il sera touché par un sinistre.

C'est pas dans la culture du sénégalais de souscrire à un contrat d'assurance. Même en ville où nous devons par exemple souscrire à une assurance domicile, très peu le font. Donc quand le produit n'est pas obligatoire, les gens regardent le rapport coût / gain. Et ce gain n'est intéressant qu'en cas de sinistre, ce que personne ne souhaite.

Source : www.financialafrik.com/2017/12/05/malick-ndiaye-dg-caisse-nationale-de-credit-agricole-du-senegal/

SENEGAL

LES ACTEURS DU SYSTEME D'ASSURANCE AGRICOLE A L'ECOLE MAROCAINE

Par **Cheikh NDIAYE**,
Directeur Adjoint Commercial et Marketing



Le secteur agricole est confronté à de multiples risques (climatiques, phytosanitaires, de marché, etc.) impactant négativement sa contribution au PIB, et la couverture de ses besoins de financement. Le développement des instruments de mitigation des risques reste une préoccupation majeure des acteurs des chaînes de valeur agricole. C'est ainsi que la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS), à travers le Projet d'Appui au système d'assurance indicielle financé par la BOAD

a organisé une visite d'échanges au Maroc pour les membres du Comité de Pilotage.

Les objectifs visés à travers ce déplacement étaient multiples :

- S'inspirer de l'expérience marocaine en matière d'assurance agricole qui reste l'une des plus avancées en Afrique ;
- Permettre aux participants de se mettre à niveau sur les problématiques et enjeux des systèmes d'assurance agricole climatique ;

- Permettre une meilleure compréhension des aspects techniques spécifiques à l'assurance indicielle, et à l'usage de données climatiques satellitaires, à travers des échanges avec des compagnies d'assurance spécialisées dans le métier de l'assurance agricole ;
- Passer en revue les principaux mécanismes de conception, de calibrage et de tarification d'un contrat d'assurance agricole ;
- Etc.

Des rencontres d'échanges ont été organisées avec les principales structures intervenant sur le système d'assurance agricole.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime qui occupe le noyau central du dispositif avec son homologue des Finances, pilote la stratégie de gestion des risques agricoles en rapport avec le Plan Maroc Vert. La récurrence des phénomènes de sécheresse au Maroc, a poussé les autorités en charge du secteur agricole à développer une stratégie qui repose sur trois types d'instruments de gestion du risque :

- Instruments de prévention et d'atténuation des risques pour la réduction de la probabilité de survenance des risques et la minimisation des conséquences ;
- Instruments de transfert assurantiel avec la disponibilité auprès des agriculteurs de produits d'assurance pour sécuriser les investissements ;
- Instruments de traitement et d'assistance pour soulager les sinistrés en cas de survenance des risques.

Les risques couverts par ces dispositifs sont d'ordres climatique, sanitaire et phytosanitaire et l'état marocain cherche à travers cette stratégie de transférer le risque vers le secteur privé. En attendant d'y parvenir intégralement, un programme d'assurance agricole subventionné est mis en place avec une contribution de l'Etat qui varie de 57% à 90% suivant le type d'exploitation. Les produits proposés dans le cadre de ce programme sont :

- L'assurance multirisque climatique (céréales, légumineuses et oléagineux) qui couvre l'ensemble des risques que sont la sécheresse,

l'excès d'eau, les vents violents ou de sable, le gel et la grêle. Elle participe à la couverture des besoins alimentaires du pays et la fixation des populations rurales dans leur terroir ;

- Le programme de garantie multirisque climatique (arboriculture fruitière) qui couvre les récoltes arboricoles contre les risques liés aux hautes températures, à l'excès d'eau, au gel, etc. dans les régions productrices du royaume.

D'autres produits d'assurance contre la mortalité du bétail, les incendies sont directement proposés par le marché.

Cependant, les entretiens avec les techniciens du Ministère de l'Agriculture ont permis d'identifier diverses contraintes au développement de l'assurance malgré les énormes efforts consentis par l'Etat dans le cadre du Plan Maroc Vert. Il s'agit entre autres :

- Du coût assez élevé de l'assurance agricole du fait de la forte covariance qui débouche souvent sur un risque systémique ;
- L'indisponibilité des données agro-climatiques fiables sur une longue période en l'absence d'un système de gestion comptable et administrative au sein des exploitations agricoles ;
- La faible implication des assureurs.

Toutes ces contraintes laissent entrevoir une ouverture vers des solutions innovantes telle que l'assurance paramétrique même si la difficulté de trouver un indice correct demeure. Le Ministère de l'Agriculture poursuit ses investissements dans la réhabilitation et la mise en place de nouvelles stations météorologiques en partenariat avec la Direction Nationale de la Météo.

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) créée en 2014, s'occupe de la régulation et de la normalisation du secteur des assurances au Maroc. Elle est dotée d'une autonomie financière et fonctionne sur les standards internationaux de l'IAIS en matière de supervision. L'ACAPS compte une commission de régulation et une commission de discipline ; elle contribue à la promotion de l'éducation et de la

sensibilisation dans les domaines de l'assurance et s'assure du respect de la loi relative à lutte contre le blanchiment.

Le Maroc compte 21 compagnies d'assurance et de réassurance, il est classé en 2e position en Afrique derrière l'Afrique du Sud en termes de primes émises annuellement. Il est aussi classé 45e mondial en terme de taux de pénétration et 2e au niveau des pays arabes. L'ACAPS travaille actuellement sur plusieurs projets dont :

- La conception d'un référentiel pour la solvabilité basée sur les risques ;
- L'élaboration des textes d'application concernant l'assurance Takaful et les assurances de construction (TRC-RCD) ;
- La confection d'un outil de détermination de la prime de la garantie couverture des risques catastrophiques dans le cadre du système assurantiel.

Le Centre Africain des Risques Catastrophiques (CARC) est mis en place en avril 2004 à la suite de la conférence internationale sur les risques catastrophiques. Il est animée par une Commission Scientifique et Technique, composée de personnalités du monde scientifique et économique. Les missions du Centre sont :

- La collecte de l'information sur les risques catastrophiques et le développement de produits d'assurance et de réassurance ;
- La prévention et la protection contre les risques catastrophiques en Afrique ;
- Le développement de compétences et de savoir-faire en matière de risques catastrophiques et l'organisation de débats techniques interprofessionnels.

L'impact des catastrophes naturelles sur l'économie des pays en développement, en termes de perte de compétitivité et retard de points de croissance, ont amené les experts du CARC à travailler à la création d'une base de données pour une meilleure identification et évaluation des expositions et des vulnérabilités aux risques catastrophiques (tremblements de terre, inondations, Tsunamis, sécheresse, ...). A cela, s'ajoute l'élaboration des cartes de risques catastrophiques et les courbes de vulnérabilités.

Le groupe AXA Maroc, à travers son département spécialisé sur les assurances climatiques, est le partenaire réassureur de la CNAAS dans le cadre du projet d'appui à l'assurance indiciaire financé par la BOAD. Il est mis en œuvre dans la zone cotonnière sur les filières coton et maïs, avec la FNPC et la SODEFITEX. Le choix porté sur ces deux cultures relève de leur importance dans la zone d'intervention du projet et de leur contribution à l'économie nationale. Compte tenu des contraintes liées à l'utilisation des indices météorologiques, le choix est porté sur les indices satellitaires qui présentent l'avantage d'une disponibilité de données sur une longue période avec un niveau de résolution assez intéressant. Le système d'assurance intègre plusieurs paramètres tels la pluviométrie, le rendement agricole, la température, la vitesse du vent, etc. Même si le niveau de pénétration reste encore faible, l'assurance indiciaire permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et anticipe les conséquences graves de certains phénomènes comme la sécheresse.

La Mutuelle d'assurance agricole (MAMDA) est créée en 1963 de la fédération des caisses d'assurances régionales. Elle est spécifiquement destinée au secteur agricole et s'est dotée en 2014 d'une structure dédiée à la réassurance MAMDA-Ré. En plus des produits génériques (assurances récolte classique climatique, bétail, équipement et infrastructure), la MAMDA a développé avec ses sociétaires agriculteurs un produit destiné à la couverture santé à partir de 1 Dirham soit 65 FCFA. Ce qui a provoqué une adhésion de masse et participe à la préservation de la santé des populations rurales.

La bonne pénétration des produits de la MAMDA est facilitée par la sensibilisation des populations à la base appuyée en cela par les autorités étatiques particulièrement le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. Entre 2010 et 2015, le nombre d'adhérents est passé de 3700 à 49000.

Avec l'avènement du Plan Maroc Vert, la Mutuelle a progressivement décentralisé son réseau porté à 70 Agences à travers le Maroc et complété par un partenariat fort avec le Groupe Crédit Agricole du Maroc et le Groupe Banque Populaire du Maroc. Les produits d'assurances de la MAMDA sont

commercialisés dans la presque totalité de leurs guichets.

La sécheresse étant le principal problème de l'agriculture, l'assurance classique climatique constitue le produit phare de la MAMDA. L'état marocain subventionne fortement la prime d'assurance sur la production céréalière de subsistance surtout le blé ; l'agriculteur paye 16 dirham/ha soit 1040 FCFA/ha. La superficie subventionnée annuellement est plafonnée à 1 million d'ha. Le principal facteur clé de cette structure reste la motivation du personnel.

L'impact des changements climatiques cumulé aux contraintes habituelles du secteur agricole expose davantage les institutions de financement au risque de non remboursement de leurs concours. Même si les mécanismes de couverture assurancielle développés à ce jour ont donné quelque résultat, il urge pour l'ensemble des acteurs de travailler :

- À la forte implication des pouvoirs publics dans la définition des sous-secteurs prioritaires en matière d'assurance agricole et son arrimage au Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).

- Au relèvement des taux de subvention de la prime d'assurance en fonction du degré de vulnérabilité des exploitations agricoles et de leur contribution à la sécurité alimentaire. Aussi, corréler l'accès aux intrants subventionnés à la souscription à une police d'assurance pour mieux valoriser les efforts d'accompagnement de l'Etat au secteur agricole.
- À la disponibilité des produits d'assurance agricole par la multiplication des points de vente et la révision du modèle de partenariat avec les institutions financières. Ce dispositif sera complété par la création de nouveaux produits qui mettent l'accent sur les spécificités zonales et la grande diversité des chaînes de valeur agricole.
- Au renforcement de la communication sur l'intérêt des systèmes d'assurance agricole pour la sécurité alimentaire. La contribution des organisations faîtières et des interprofessionnelles agricoles pourraient accélérer l'adhésion des populations à la base.



TRANSFERT D'ARGENT PARTOUT AU SENEGAL



Une offre diversifiée de produits d'assurances



Effectuez vos opérations
7/7j & 24/24h



@grinet | Accédez à votre
banque par internet

INFORMATIONS

Standard : +221 33 839 36 36
Serveur Vocal : 88 828 15 28

www.cncas.sn

GUIDE DU CAISSIER

Par **Baboucar DIOUF**

Directeur de l'Audit et de l'Inspection,

Mission du caissier : Servir le client

Objectif du caissier : Satisfaire le client ; un client satisfait revient toujours

Le caissier de banque est un agent affecté aux fonctions de manipulation de fonds et de comptabilité de caisse.

Comportements d'un bon caissier

- considérer que le client est roi ;
- accueillir le client avec le sourire, le saluer, l'appeler par son nom avec courtoisie si possible ;
- bien communiquer avec le client ;
- avoir une bonne et correcte tenue vestimentaire ;
- maintenir l'environnement de la caisse propre ;
- maîtriser la manipulation des espèces avec une rapidité attentive ;
- être d'une vigilance permanente et prêter attention à toutes les opérations ;
- avoir un caractère irréprochable ;
- avoir la capacité de travailler sous pression ;
- être d'une parfaite aisance avec les chiffres ;
- avoir un flair très développé.

Comportements à éviter à la caisse

- accepter de l'argent sans l'avoir compté ;
- laisser de l'argent déjà reconnu à la portée des clients ;
- être discourtois avec le client, élever le ton avec lui ;
- laisser des informations comptables, des chèques ou des instructions à la portée et à la vue des autres clients ;
- garder trop longtemps un client sans raison valable ;
- faire trop de choses en même temps (téléphone et saisie) ;
- payer un chèque barré ou à l'ordre d'une personne morale.

Comportements à avoir à la caisse

- toujours vérifier la concordance des montants en chiffres et en lettres, bien qu'en cas de différence, c'est le montant en lettres qui prime ;
- vérifier la nature du chèque avant de payer ;
- vérifier les mentions obligatoires du chèque ;
- vérifier le lieu et la date de création du chèque qui ne peut excéder 3 ans et 8 jours ;
- vérifier la signature manuscrite du tireur ;
- identifier le bénéficiaire par une pièce en cours de validité (CIN, Passeport) ;
- endosser le chèque au verso ;
- saisir le numéro du compte dans le système ;
- vérifier l'intitulé du compte ;
- prêter attention aux restrictions éventuelles que l'écran montrera s'il y a lieu. Si c'est le cas, suivre les instructions données ;
- toujours annoncer au client, le montant avant de lui remettre les fonds ;
- demander poliment au client de vérifier les fonds reçus avant de quitter ;
- pour les versements, toujours vérifier la nature du compte avant d'accepter et de compter l'argent ;
- toujours avec le sourire, dire au client « merci, au revoir ».

AMICALE DES EMPLOYÉS

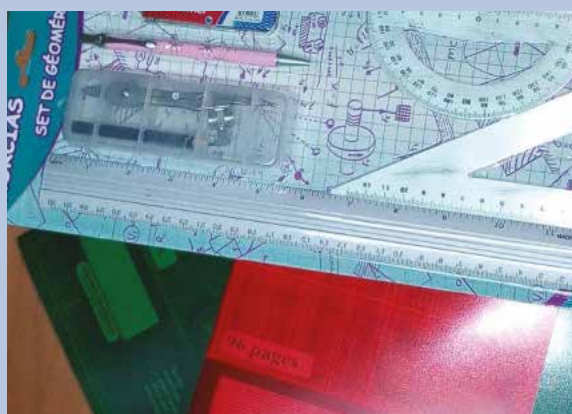
FORMATION SUR LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, Le bureau de l'Amicale des Employés de la CNCAS (AECAS) a l'ambition de mettre sur pied un Fonds Commun de Placement. A ce titre, le Bureau Exécutif de l'Amicale, soucieux d'une bonne

appropriation et compréhension du concept « Fonds Commun de Placement » a sollicité et obtenu du cabinet EVEREST FINANCES une séance de formation leur permettant d'harmoniser les niveaux de connaissance au sein du bureau de l'Amicale.

DISTRIBUTION DE FOURNITURES SCOLAIRES AU PERSONNEL

Pour la troisième année consécutive ; la rentrée scolaire 2016-2017 a été un moment fort dans la vie de notre amicale avec la distribution de 317 kits scolaires aux enfants du personnel. Cette action du bureau de l'Amicale a été saluée par l'ensemble du personnel et le Directeur Général. Au moment où l'éducation et la formation connaissent des enjeux et défis sans précédent, L'AECAS compte perpétuer cet acte pour aider nos enfants à se hisser vers l'excellence.





Votre carte aux multiples avantages !



- Disponibilité immédiate
- Sans ouverture de compte
- Utilisable sur tout le réseau GIM UEMOA et MasterCard
- Rechargement et Transfert en temps réel
- Moderne, Commode, Sécurisé



CREDIT AGRICOLE
S E N E G A L

www.cncas.sn

la banque qui partage vos réalités

SORTIE AMICALE DES FEMMES DE LA CNCAS



L'Amicale des Femmes du Crédit Agricole (AFCA) a fait sa sortie récréative annuelle à l'hôtel De Cameron de Somone. Cette sortie qui a vu la présence de nombreux membres de l'Amicale a été un moment de communion, de partage et de cordialité. Soutenant leurs collègues sœurs, de nombreux hommes ont aussi assisté à cette sortie démontrant ainsi l'excellent esprit de fraternité qui règne dans la banque. L'AFCA compte pérenniser cette sortie qui est un moment de détente et de partage qui participe au plein épanouissement du personnel.

COLONIE DE VACANCES 2017

Du 29 Juillet au 13 Aout 2017, les enfants du personnel de la CNCAS ont séjourné à Cap Skirring en Casamance dans le cadre de la colonie de vacance 2017. Cette activité traditionnelle a vu la présence des enfants de la banque qui ont séjourné dans la région Sud durant tout le temps de la colonie. A cet effet, les enfants ont eu l'occasion de visiter Diembereng, Kabrousse et ont rendu visite au roi d'Oussouye et au Gouverneur de Ziguinchor qui les ont reçu avec beaucoup de plaisir. La fête de fin de colonie a vu la présence du Directeur Général et

de nombreux parents qui ont retrouvé leurs enfants en pleine forme. Les enfants ont exprimé tous leurs joies durant cette fête et ont montré les nombreux trucs et astuces appris durant cette colonie. En effet, les enfants ont réalisé une belle exposition d'arts montée par eux-mêmes et ont fait montre d'une belle chorégraphie et exprimés des chansons à la hauteur de la réussite de l'événement. Le Directeur Général leur a donné rendez-vous l'année prochaine et les a encore exhortés à bien travailler à l'école.





La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

Un service complet de banque

*A vos côtés et toujours prêt
à vous soutenir ...*

**La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal,
vous accompagne dans la réalisation de vos
projets individuels et collectifs en apportant
des solutions adaptées à vos besoins.**

**Une banque universelle,
au service des :**

 **Agriculteurs**

 **Entreprises**

 **Professionnels**

 **Particuliers...**

**Partout au Sénégal, vous trouverez une agence Crédit
Agricole pour vous assister et répondre à vos attentes.**



CREDIT AGRICOLE